RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

AVIS RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR TERRES UNIVIA

Terres Univia, l'interprofession des huiles et des protéines végétales, a demandé une extension de l'avenant à son accord interprofessionnel étendu relatif au financement d'actions d'intérêt général pour la filière française des oléagineux et des protéagineux pour les campagnes 2021-2022, 2022-2023 et 2023. Cet avenant porte sur la lentille et le pois chiche, pour les campagnes 2022-23 et 2023-24.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'avenant à l'accord en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'avenant à l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante : *consultationcvo-grandescultures@agriculture.gouv.fr* en indiquant en objet du message *« Terres Univia avenant ANILS 2022 » ;*

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau des grandes cultures, semences végétales et produits transformés, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP*.

Juillet 2022

Avenant à l'accord interprofessionnel pour la filière française des oléagineux et des protéagineux – Campagnes 2021-2024 relatif à la Lentille et au Pois-chiche pour les campagnes 2022-2023

Tableau récapitulatif

…/…

TERRES UNIVIA,

l'interprofession des huiles et protéines végétales :

Avenant à l'Accord interprofessionnel pour la filière française des oléagineux et des protéagineux Campagnes 2021-2024,

relatif à la lentille et au pois chiche pour les campagnes 2022-2024

Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (cf liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n° 1308/2013	Financement prévisionnel Lentille et Pois-Chiche pour avenant 2022 et 2023
a) Connaissance de la production et des marchés o Etudes prospectives et concurrentielles sectorielles o Veilles o Suivi et diffusions de données statistiques sectorielles o Observatoires économiques et marchés	49 515 €
c) Elaboration de contrat-types compatibles avec la règlementation du l'Union Européenne o Coordination de travaux à fort enjeu interprofessionnels o Mise en place de schémas de contractualisation, chartres, cahiers des charges o Participation à « l'écosystème » (autres associations et interprofessions)	36 500 €
e) Protection de l'environnement o Démarche de développement durable – observatoires durabilité et d'engagement RSE filière, économie circulaire o Paiements pour services environnementaux	0 €
f) Actions de promotion et de mise en valeur de la production o Communication et promotion de la filière et de ses produits o Communication institutionnelle sur les actions menées par l'interprofession auprès des professionnels de la filière o Intervention dans le débat institutionnel public	20 000 €
h) Recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique o Veille o Amélioration de la durabilité et de la compétitivité des débouchés actuels o Accélération de l'innovation et de la mise sur les marchés de nouveaux produits à base de protéines végétales par le développement de procédés innovants préservant leurs fonctionnalités	0 €

…/…

i) Etudes visant à améliorer la qualité des produits - Observatoire de la qualité des graines	140 786 €
j) Recherche, en particulier de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement ○ Innovation et évaluation variétale visant à améliorer les rendements, l'adaptation aux changements climatiques, la protection contre les maladies et les ravageurs ○ Amélioration de la compétitivité et de la performance des cultures de diversification ○ Proposition de références dans l'association des cultures ○ Production de connaissances opérationnelles pour produire des systèmes de culture innovants et durables ○ Développement de solutions numériques pour la conduite des cultures	271 439 €
TOTAL	**518 240 €**
Modalités de financement	
Financement des producteurs de lentille	285 950 €
Financement des producteurs de pois chiche	200 200 €
Financement des collecteurs de lentille	12 260 €
Financement des collecteurs de pois chiche	8 580 €
Financement des conditionneurs/transformateurs de lentille	8 220 €
Financement des conditionneurs/transformateurs de pois chiche	3 030 €

Le Président
Antoine Henrion



…/…